Archives parlementaires

Lettre de l'agent national félicitant la Convention au nom de la commune de Mensignac (Périgueux, Dordogne), lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de l'agent national félicitant la Convention au nom de la commune de Mensignac (Périgueux, Dordogne), lors de la séance du 29 fructidor an II (15 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 182-183;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16043_t1_0182_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

couvrait le nouveau Cromwell, et vous aves envoyé son ame perverse et celle de ses complices devant l'Etre Suprême qui en vengeant sa dignité offensée, vengera celle du peuple français indignement compromise par ce traitre, exemple terrible qui en épouventant les ambitieux devrait enfin préserver la patrie de nouveaux déchirements.

Recevés l'expression de notre admiration sur vous courageux [*mot illisible*]. Recevez nos félicitations sur les heureux succés qui les ont couronnés, faittes triompher la liberté, et du fer des coalisés et du crime des traitres. Nos fortunes et nos vies sont en votre disposition.

Nous profitons de cette occasion pour vous apprendre que depuis longtemps les autels de la superstition sont renversés dans notre commune, que nous nous sommes empressés de porter au district cent vingt marcs d'argent, vingt-huit quinteaux, métal de nos cloches, et trente quinteaux, salpêtre, et qu'enfin une souscription étant ouverte depuis peu dans le département pour la construction d'un vaisseau de ligne, elle a déjà produit dans notre commune près de mille livres.

Tel est l'échantillon de l'esprit public d'une pauvre commune qui n'a pas dix-huit cent ames de population, jettée par la nature loin de grandes routes et des ressources commerciales, et jugés si la France peut être la proye de quelques ambitieux ou d'un tyran, surtout lorsqu'elle est représentée par des hommes qui savent stipuler pour la liberté sous des poignards, et n'ambitionnent pour prix de leurs travaux que le bonheur de leurs concitoyens et la palme de l'immortalité.

Bargemon, 26 thermidor an II de la République, une indivisible et impérissable.

YSNARD, *président,* REVERDIT F., JORDAN, *secrétaire,* CAUVIN, BILLON, REVERDIT *et douze autres signatures.*

6

L'agent national de la commune de Mensignac, département de la Dordogne, félicite la Convention nationale sur ses pénibles travaux, et sur le courage qu'elle a déployé dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Il fait l'énumération succinte de ce qu'a fait cette commune pour la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[*L'agent national près la commune de Mensignac, district de Périgueux, le 11 thermidor an II*] (11)

Représentans,

C'est avec la simplicité et la franchise d'agriculteurs rustiques et vrais que nous vous félicitons sur vos pénibles et glorieux travaux jusqu'à ce jour; Mais particulièrement sur le courage et l'énergie que vous avez déployés dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

C'est dans cette terrible conjoncture que vous avez justifié d'une manière bien éclatante le choix des français; c'est alors que vous vous êtes montrés dignes du peuple libre que vous représentez.

Si la France a eu la disgrace de voir dans son sein un nouveau Catilina et quelques complices, elle a eu la gloire de voir dans ses vrais représentans autant [*mot illisible*] prets à s'ensevelir sous les décombres de leur patrie : ils ont plus fait, ils l'ont sauvée. Le tyran moderne Robespierre n'est plus; vive la République, vive la Montagne.

Continuez, Représentans, à vous rendre chers aux amis de l'égalité et de la liberté, en vogant sur une mer toujours orageuse, jusqu'à ce que, par vos vertus civiques et votre intrépide courage, vous amariez au port le vaisseau triomphant de l'Etat. Vous en êtes les pilotes et nous les matelots; nous jurons de vous seconder de tout nôtre pouvoir dans cette grande œuvre ou de ne pas survivre à la liberté.

Guerre éternelle aux tyrans et aux traîtres; voilà nôtre devise.

Représentans, il ne reste plus dans le cœur de nos concitoyens, une seule étincelle de fanatisme, depuis longtems nous avons renversé les autels des faux prêtres pour en ériger de plus solides et de plus purs dans nos cœurs, à l'Etre créateur et conservateur. Enfin la Raison a remplacé l'Erreur.

Nous ne vous étalerons pas, Représentans, les dons pécuniaires sans nombre, faits à la patrie; les agriculteurs n'ont guère d'argent (au reste à notre avis, argent n'est pas richesse). Mais au premier cri du besoin de nos frères des armées et de ceux qui nous environnent, nos magazins de blé frais de notre austère économie, leur ont été ouverts, et nous sommes réduits au dernier morceau de pain pour les soulager. A-t-il fallu du linge bon ou vieux pour nos braves frères d'armes, la voie de la réquisition n'a pas eu lieu dans notre commune : sur une simple invitation de la Municipalité, chaque citoyen s'est empressé d'apporter au dépot indiqué, le surplus de son absolu nécessaire.

Tous courent à l'envi porter des cendres à l'attelier de salpêtre établi un des premiers du département dans notre commune. Déjà à plusieurs reprises, malgré les travaux de l'agriculture, la commune s'est levée en masse, et est allée dans les bois qui nous avoisinent, couper les bruyères et les mauvaises herbes qui ne peuvent servir à fumer la terre, pour procurer des cendres à la salpétrière; et ça été pour nos concitoyens autant de fêtes.

Nos bouviers et nos bœufs sont-ils requis pour le service de la patrie, les charrois se font sans le moindre murmure.

Les travaux de l'agriculture se font avec la plus grande exactitude, le zèle et l'ardent amour de la patrie qui animent nos républicains, suppléent au grand nombre d'agriculteurs qui sont partis gaiement pour la frontière.

(10) *P.-V.*, XLV, 261.
(11) C 319, pl. 1307, p. 26. *Bull.*, 29 fruct.

Persée creative commons

Les loix s'exécutent ponctuellement.

Les fêtes décadaires se célèbrent avec joie. Celle du 10e Août (V. stile) 23 thermidor, entr'autres a été des plus agréables. Sans en faire ici la description, la double victoire remportée par la liberté sur la tyrannie le 10 août et la nuit du neuf au 10 thermidor, le tendre souvenir des jeunes martyrs de la liberté Barra et Viala, élevèrent l'âme de nos citoyens à un tel point, que la gaieté, la joie, l'amour de la patrie et les regrets si bien mérités qu'ils donnaient à ces braves défenseurs de nos droits, se peignaient tour à tour sur le visage de chacun d'eux.

Hymne à l'Eternel, chants civiques, danses tout concourait à l'enjolivement de cette fête champêtre.

Vieillards, enfans, gardes nationaux en armes, furrent, tous accourrus au pied de l'arbre de la liberté planté sur une montagne voisine, renouveller le serment sacré et inviolable de vivre libres ou de mourir.

L'union, la fraternité, et l'aimable égalité qui n'ont pas cessé de régner n'ont pas peu contribué à rendre cette scène touchante.

Vive la République, Vive la Convention nationale. Périssent les tyrans et les traitres.

TAILLEFERIEZ, *agent national.*

7

L'agent national du district de Bagnères, département des Hautes-Pyrénées, informe la Convention nationale qu'un bien provenant d'un prêtre déporté, ayant été estimé 7 447 L, a été vendu 19 150 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section des domaines et aliénation (12).

8

Les sans-culottes de la société populaire de Saint-Mathieu, département de la Haute-Vienne, félicitent la Convention nationale sur la chûte du traître Robespierre et de ses infâmes complices, l'invitent à rester à son poste jusqu'à la destruction entière des traîtres, des fripons et des hypocrites, et demandent l'exécution du décret du 6 thermidor, relatif aux ci-devant nobles et prêtres.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (13).

(12) *P.-V.*, XLV, 261. *Bull.*, 30 fruct. (suppl.).
(13) *P.-V.*, XLV, 261.

9

La société montagnarde d'Arrens, département des Hautes-Pyrénées, écrit à la Convention nationale que le courage avec lequel elle a envoyé à la mort les tyrans et leurs perfides agens, justifie d'une manière éclatante la confiance que le peuple lui a accordée; que leur département est à la hauteur de la révolution, graces aux soins du représentant du peuple Monestier; qu'il a emporté leur estime, et leurs regrets : qu'à son départ le fanatisme et l'aristocratie ont osé relever leurs têtes hideuses : elle demande que le représentant Monestier leur soit renvoyé; que c'est le vœu du département entier. Elle termine par assurer la Convention de son dévouement, et l'invite à rester à son poste et à continuer de frapper les conspirateurs.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (14).

10

Le comité révolutionnaire d'Avre-Libre, ci-devant Roye, département de la Somme, annonce à la Convention qu'avant la promulgation de la loi du 7 fructidor, et avant leur dissolution, il l'assure de son dévouement, et promet de ne cesser de surveiller les aristocrates, les modérés et les ennemis du peuple qui se couvrent de nouveau de tous les masques du patriotisme.

Mention honorable, insertion au bulletin (15).

[*Le comité révolutionnaire d'Avre-Libre, ci-devant Roye, à la Convention nationale, le 2 fructidor an II*] (16)

Citoyens Représentans,

La loi du sept fructidor concernant l'organisation nouvelle des comités révolutionnaires, nous arrive dans l'instant et avant sa promulgation qui doit être l'époque de notre dissolution puisque la commune n'est pas composée de 8 000 âmes, ny chef lieu de district, nous avons voulû profiter du dernier moment de notre réunion pour assurer la Convention nationalle de notre dévouement et lui promettre que malgré notre dissolution, nous ne cesserons de surveiller les aristocrates, les modérés et les ennemis du peuple qui se couvrent de nouveau de tous les masques du patriotisme, fachés de ne plus être utiles à la République dans cette partie, nous chercherons les moyens de la servir par nos bras et nos sentimens.

(14) *P.-V.*, XLV, 261-262.
(15) *P.-V.*, XLV, 262. *Bull.*, 29 fruct.
(16) C 319, pl. 1307, p. 27.